

RAPPORT N° 06/4-22
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006

Par Délibération n° 06/1-06 en séance du 9 février 2006, vous avez adopté le Budget Primitif 2006 de la Régie Marché et Droits de Place qui, conformément aux dispositions légales applicables à ce type de structure, s'équilibrait en dépenses et recettes :

- . 445 000,00 € pour la Section d'Investissement,
- . 1 296 500,00 € pour la Section de Fonctionnement.

Toutefois, comme il convient de tenir compte des résultats issus de l'exécution du budget de l'exercice 2005 d'une part ainsi que des besoins nouveaux auxquels la Régie aura à faire face d'autre part, il apparaît nécessaire d'apporter certaines modifications au Budget Primitif 2006 suscité.

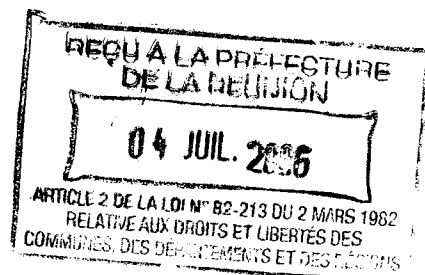
D'où les propositions du Budget Supplémentaire 2006 de la Régie Marchés et Droits de Place qui s'établissent à :

- . 540 561,42 € pour la Section d'Investissement,
- . 748 632,18 € pour la Section de Fonctionnement.

Je vous demande donc d'approuver le Budget Supplémentaire 2006 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

MAIRIE DE SAINT-DENIS
LE MAIRE DE REUNION
DEPUTE-MAIRE
René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 06/4-22
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-22 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(votes distincts sur chacune des Sections)

Approuve le Budget Supplémentaire 2006 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe et qui s'établit à :

- . 540 561,42 € pour la Section d'Investissement,
- . 748 632,18 € pour la Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUN 2006



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

